



LES BALISES MARITIMES



Le balisage a pour but de signaler au navigateur les dangers qui pourraient se trouver sous la mer et les limites d'un chenal.

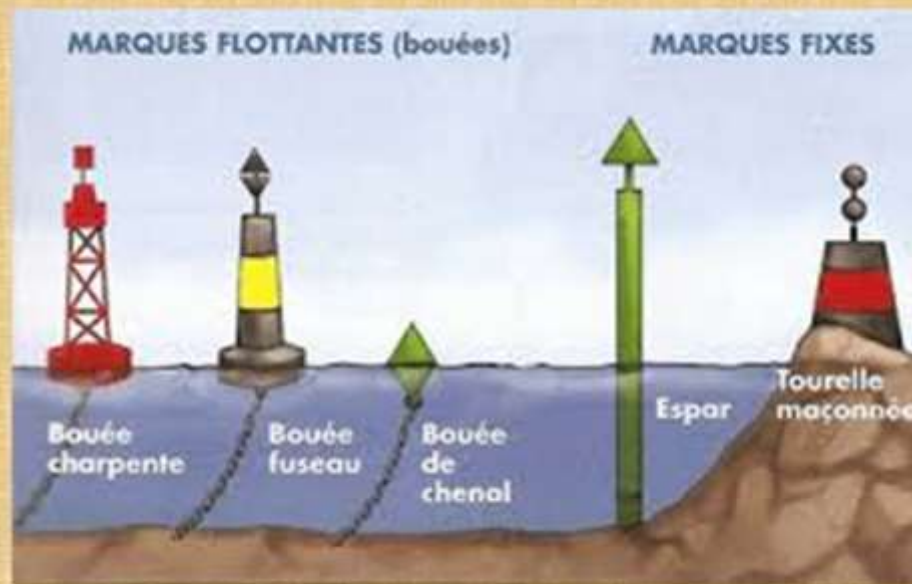
Les marques de balisage peuvent être flottantes ou fixes :

- Les marques flottantes sont des bouées à charpente métallique ou gonflées d'air reliées par une chaîne fixée à une structure ancrée sur le fond
- Les marques fixes sont des tourelles maçonnées édifiées sur la roche ou fixées sur le fond appelée espar

Les marques se reconnaissent le jour par :

- Leur forme
- Leur couleur
- Leur voyant

La nuit elles se reconnaissent par la couleur et le rythme de leur feu.



Il existe différents types de balises :

LES MARQUES LATÉRALES

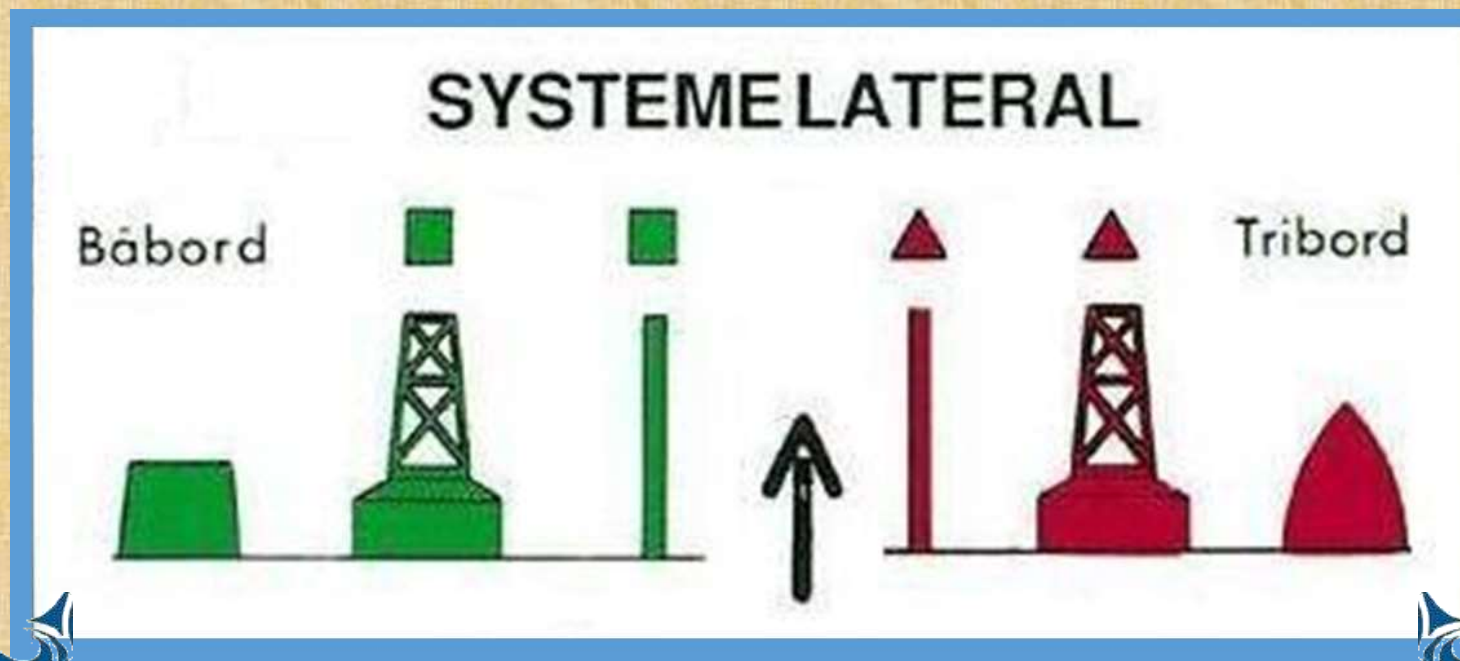
Les marques latérales indiquent les limites bâbord (gauche) et tribord (droite) d'un chenal ou d'un passage difficile. **Le sens conventionnel est celui que suit le navire venant du large et se dirigeant vers le port**

Aux Antilles le code maritime correspond à la région B où les couleurs et les voyants des marques latérales sont inversées par rapport à la région A.

En Martinique

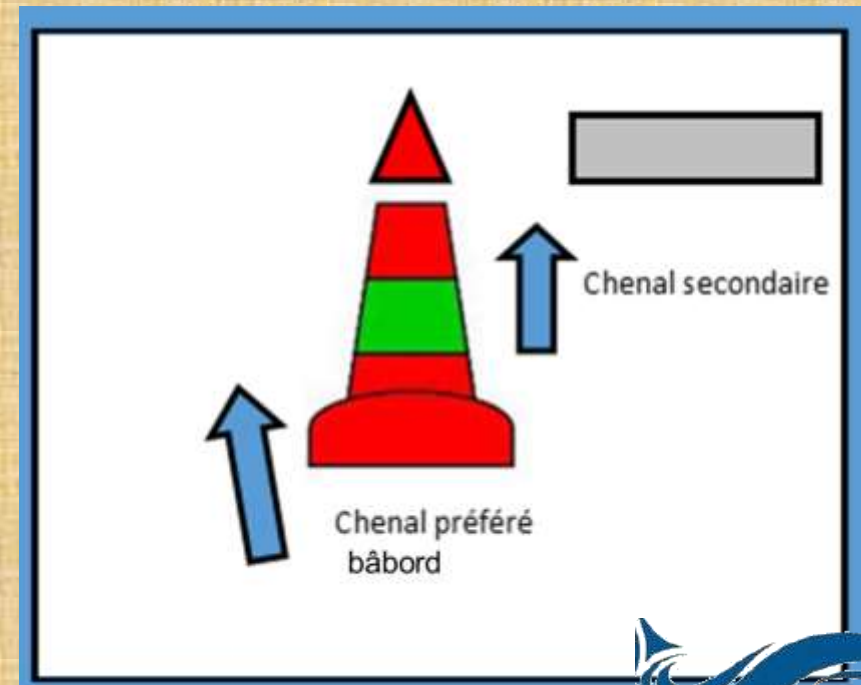
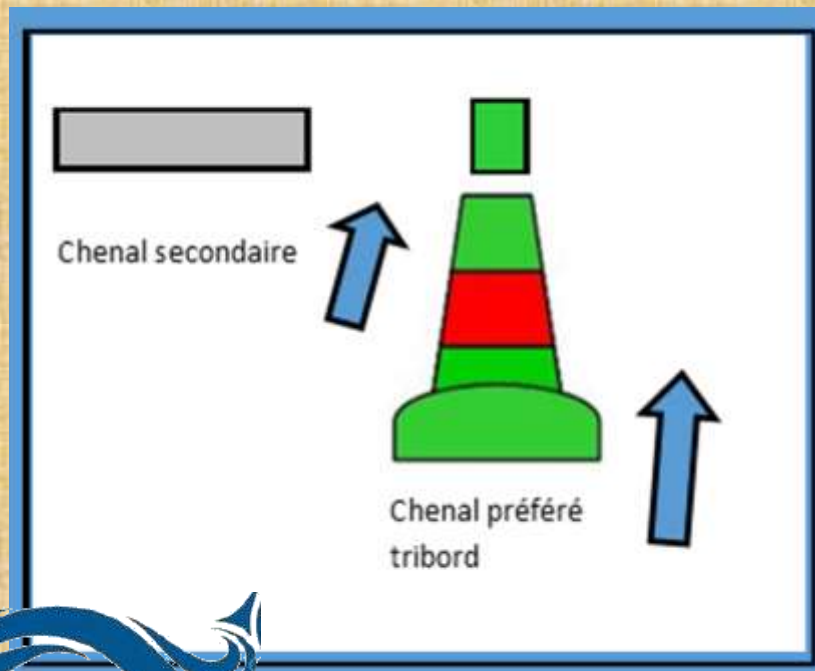
Les balises latérales tribord sont peintes en rouge et ont un voyant de forme conique

Les balises latérales bâbord sont peintes en vert et ont un voyant de forme cylindrique



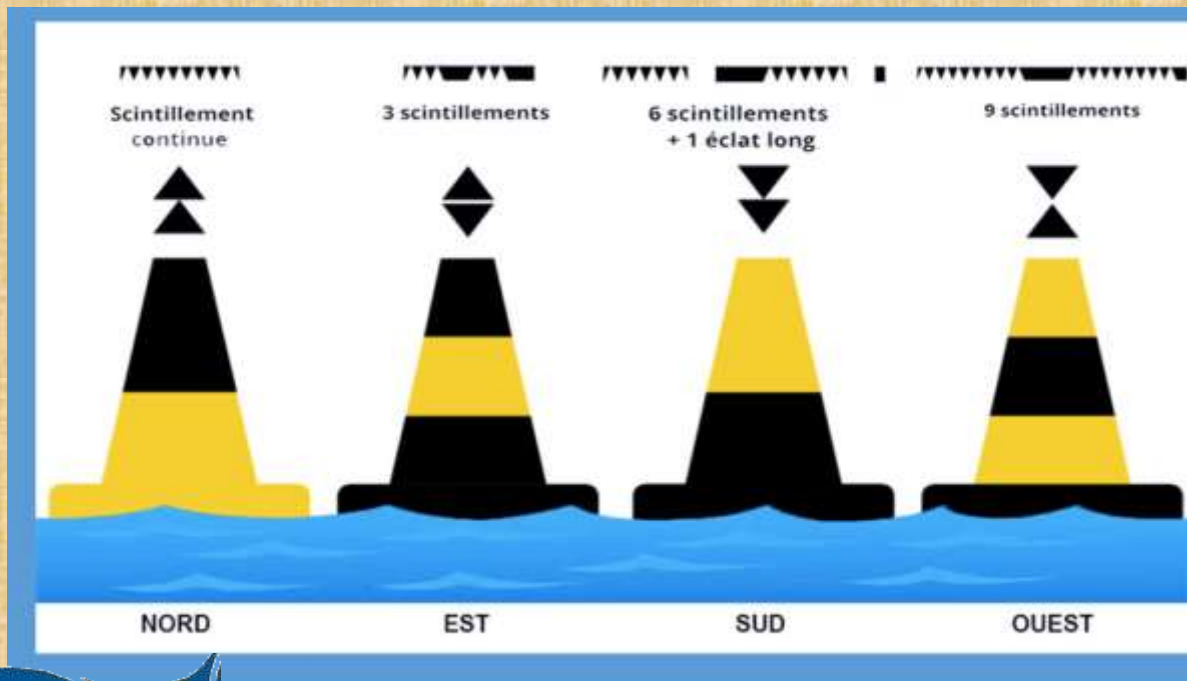
LES MARQUES DE CHENAL PREFERE

Elles indiquent le chenal principal à utiliser à la bifurcation de deux chenaux. L'autre chenal est réservé aux navires à faible tirant d'eau.



LES MARQUES CARDINALES

Les marques cardinales font référence aux quatre points cardinaux. Elles servent à signaler un danger et déterminent le quadrant de passage à prendre pour l'éviter. Il y a donc quatre marques cardinales : Nord, Sud, Ouest, Est.

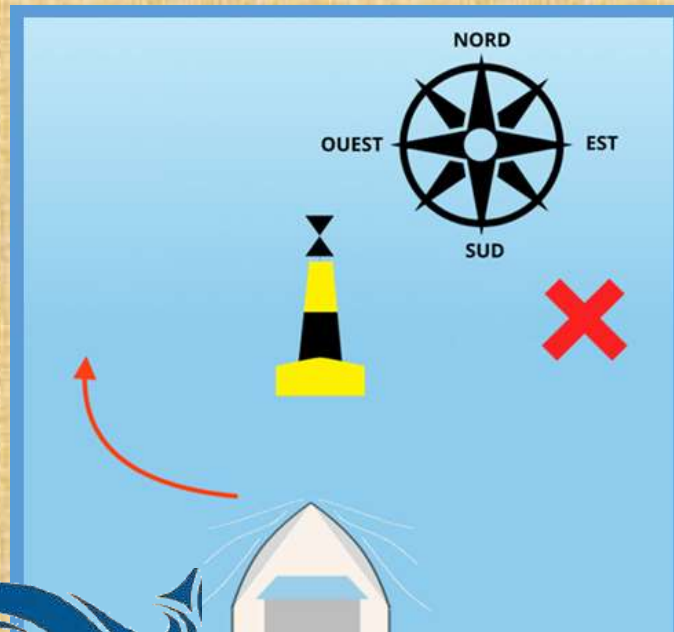
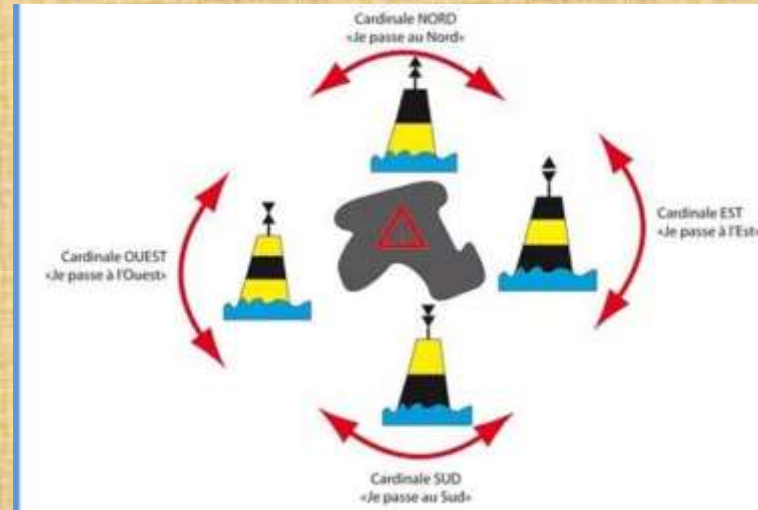


Les cardinales sont peintes en jaune et noir et comportent un voyant constitué de 2 cônes noirs.

C'est la disposition des couleurs et des cônes qui permet de les identifier de jour et le type du scintillement de nuit.

Une cardinale est toujours placée selon ses caractéristiques par rapport au danger qu'elle signale.

Exemple : une cardinale Sud est placée au Sud du danger donc le danger est au Nord ; le marin doit passer au Sud



Autre exemple : Ce navire fait route vers le Nord, et aperçoit cette cardinale Ouest, Il doit donc passer à l'Ouest de la bouée.

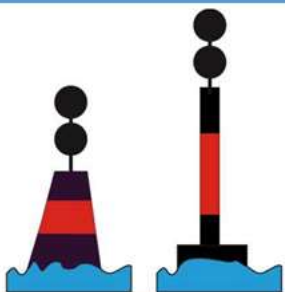
LES MARQUES DE DANGERS NOUVEAUX

On parle de **danger nouveau** pour tout danger (haut fond, épave) découvert ou apparu **récemment** et qui ne figure pas encore sur les cartes marines ou les documents de navigation.

Les dangers nouveaux sont indiqués par les marques habituelles. Toutefois s'il s'agit d'un **danger grave** alors les marques peuvent être doublées. On pourra alors avoir **deux marques cardinales** côte à côte ou bien **deux marques latérales** si le danger est situé dans un chenal.



LES MARQUES DE DANGERS ISOLES



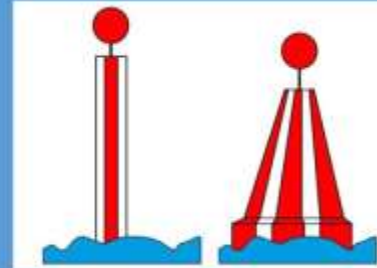

Feu blanc à
éclats groupés
par deux

Les marques de danger isolé signalent les zones où il existe un obstacle peu étendu - un rocher par exemple ou une épave. On peut passer indifféremment à tribord ou à bâbord. Elles ont des rayures horizontales rouges et noires et ont un voyant composé de 2 sphères noires.

LES MARQUES D'EAUX SAINES

Les marques d'eaux saines signalent les zones où il n'existe aucun obstacle à la navigation (haut fond, épave...) Dans les chenaux elles peuvent également en signaler l'axe central.

Elles ont des rayures verticales rouges et blanches et ont un voyant composé d'une sphère rouge. La nuit un feu de couleur blanche 1 éclat long, isophase, occultations



LES MARQUES SPECIALES



Les marques spéciales ne sont pas à proprement parler des marques de navigation. Elles ont pour rôle de signaler des zones réservées ou interdites d'accès. Elles permettent aussi d'indiquer certains obstacles (câbles sous marins, canalisation, zone réservée).

Elles sont de couleur jaune et ont un voyant en forme de X. La nuit un feu jaune de rythme quelconque permet de les identifier.

LES MARQUES D'EPAVES

Les marques d'épave sont positionnées en cas d'urgence après un naufrage pour signaler sa présence. La marque est ainsi maintenue jusqu'à ce que l'épave soit référencée et que les indications de hauteur d'eau par exemple soient connues. La marque peut alors être remplacée par une forme appropriée de signalisation permanente.

Elles ont des rayures verticales jaunes et bleues. Le voyant est en forme de croix. La nuit le feu est à éclat alternatif bleu et jaune.

